

MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN

SERVICE DE L'URBANISME

Quand demander un permis ?

- ➡ Un permis doit être obtenu **avant** le début des travaux, celui-ci est valable pour une durée variable allant jusqu'à 12 mois

Comment obtenir un permis?

- ➡ Dans un premier temps prendre rendez-vous avec l'inspecteur municipal en bâtiment

Par téléphone : 418-296-1406
Par courriel : munic.franq@globetrotter.net

- ➡ Lors de votre rendez-vous ayez en main le plus d'informations pertinentes possibles

Type de travaux
Grandeur
Emplacement
Plans (si nécessaire)
Et tout autre information jugée utile

➡ Coût d'un permis

Pour une construction ou rénovation résidentielle	20.00\$
Pour une construction ou rénovation commerciale	50.00\$
Pour tout autre permis	10.00\$

Ceci n'est qu'à titre indicatif, en tout temps le règlement a préséance sur ce document